

Amfreville-les-Champs : risques de catastrophes et projet de parc éolien



Amfreville-les-Champs. La commune informe la population via un document sur les mesures de sécurité en cas de catastrophe naturelle et en lien avec la proximité de la centrale nucléaire.

La Commune d'Amfreville-les-Champs a réalisé un Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) en collaboration avec la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). « *Ce document a pour objectif d'exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés et de sensibiliser la population* », a déclaré le maire Alain Lebouc qui a invité les résidents de la commune à participer à une réunion publique, vendredi 16 novembre afin de leur expliquer le pourquoi de ce guide.

« Avec les membres du conseil municipal, nous tenions à vous présenter ce document qui sera distribué dans chaque foyer pour deux raisons essentielles. La première est d'expliquer ce qu'on fait pour aider les gens en cas de catastrophe naturelle sachant qu'Amfreville-les-Champs a été plusieurs fois classée catastrophe naturelle pour des inondations. La deuxième raison est que le périmètre de sécurité autour des centrales nucléaires a été élargi, il est passé de 10 à 20 km », a précisé Alain Lebouc qui a tenu à souligner « la longue distance qui existe entre Amfreville-les-Champs et la centrale de Paluel, mais le risque doit être pris en compte. »

Projet d'un parc éolien

« Toutefois nous ne sommes pas concernés par la distribution de comprimés d'iode, seuls les foyers résidant dans un périmètre de 10 km sont intéressés par cette mesure ».

L'édile a détaillé aux participants les quatre risques naturels et technologiques figurant dans le DICRIM : les inondations, les mouvements de terrain (cavités souterraines), les transports de matières dangereuses et le nucléaire

À l'issue de la réunion, le maire a abordé le projet d'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la commune. *« Nous avons l'accord de propriétaires fonciers pour l'implantation de trois éoliennes. Les premières études établissent un très beau potentiel de vent ce qui pourrait diminuer la hauteur de l'éolienne. Les représentants du Groupe Valeco nous ont fait part de l'avancement du projet éolien au lieu-dit Champtier du Moulin »*, a confié le maire en précisant qu'une information serait distribuée dans toutes les boîtes aux lettres fin novembre. Plusieurs études ont d'ores et déjà été réalisées, une étude environnementale qui a fait l'inventaire de la faune terrestre, de l'avifaune (migration pré-nuptiale, nidification, migration post-nuptiale) et des chiroptères (chauve-souris), ainsi qu'une étude paysagère et acoustique.

Dans les prochaines semaines une station scientifique de mesure des événements climatologiques constituée d'un mât sera implantée, une communication auprès des communes voisines concernées par le projet (Yvecrique, Grémonville, Criquetot-sur-Ouille...) sera également lancée à la fin de l'année ou au tout début de l'année 2019, ainsi qu'une présentation plus détaillée avec le conseil municipal et auprès des propriétaires fonciers. L'exploitation possible du parc éolien pourrait être envisagée en 2022.